

L0002/03/89/0071

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU  
MOUVEMENT COOPERATIF.-

Kigali, le

27 FEV. 1989

NOTE A MONSIEUR L'ORDONNATEUR-TRESORIER

DU RWANDA

KIGALI

Paiement par Comptable

N° .....0071.... autorisé

Pour l'Ordonnateur - Trésorier  
du Rwanda

Le Directeur de l'Ordonnateur

02 MARS 1989

Il y a lieu de payer à Monsieur BAZATSINDA Emmanuel, Agent  
S/Statut, la somme de VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT FRANCS RWANDAIS (22.500 FRW).  
Cette somme représente les indemnités de mission à l'intérieur du pays, à raison  
de 1.250 F et 2.500 F par jour suivant les ordres de mission en annexe. ✓

Nous disons : VINGT DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS (22.500 FRW).

Vu et approuvé par le

- Comptable de SP Kanazi
- Nom NKOLIKIYIDANA
- Prénom Jean

Le Gestionnaire des Crédits au Ministère de  
la Jeunesse et du Mouvement Coopératif  
BARUNGU Jean-Bosco.-

Pour approbation:

LE S/PREFECTURE/PREFECTURE KANAZI



Vu pour vérification approbation

et impôt en à l'art de 19 111 01 03 12  
inscrit sous post n° 09 du 16 / 2 / 19 89  
Kigali, le 16 / 2 / 19 89

Le Gestionnaire des Crédits

POUR ACQUIT  
Bazatsinda  
*[Handwritten signature]*

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 27 FEV. 1989

Payé par le Caissier n° .....  
le 06/03/89

ORDRE DE MISSION

Monsieur BAZATINDA Emmanuel (1)  
Encadreur s/prefectural KANAZI

est autorisé d'aller à Ki Bati - Rijencoop

Pour suivre l'état d'avancement de demande  
de crédits pour les coopératives ABATIBAYUBUKE  
COOPARIGA & TERIMBERE

Date de départ : le 12/9/1988

Durée de mission : 1 jour

Fait à : KANAZI le 12/9/1988

1250

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé le 12/9/88

Départ le 12/9/88



- (1) Nom et Prénom MUKAMAGAZA M. Jorette
- (2) Qualification du fonctionnaire chef de B.C.A.
- (3) Motif du déplacement

ORDRE DE MISSION

Monsieur *BOZATSINDA Emmanuel*  
Fonction *Encadreur S/Prefectoral KANAZI*  
est autorisé d'aller à : *KI GALI - TU SEU COOP*  
Pour *Affaires de la coopération KOPAKI et A.E.B.R. Kigusa*

Date de départ : *le 16/9/1988*

Durée de mission : *1 jour*

Parti à : *KANAZI le 16/9/88*

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

*RUBIGANA Michel*

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à *KI GALI* le *16/9/88*

Départ à *KI GALI* le *16/9/88*



*1250*

ORDRE DE MISSION

Monsieur . *IMAZA TSINDA Emmanuel*  
Fonction . *Encadreur S/Prefecture KANAZA*  
est autorisé d'aller à . . . *KIGALI*  
Pour *réunion trimestrielle des encadreur de KIGALI (voir*  
*compte rendu de la réunion du 7/3/88*

Date de départ : . *le 7/10/88*  
Durée de mission : . . . *1 jour*

Fait à . *KANAZA le 7/10/88*

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

*RUYE Michel*

Visa de l'autorité responsable  
à l'agent s'est rendu

Arrivé à *Kigali* . . . le *7/10/88*

Départ à *Kigali* . . . le *7/10/88*



ORDRE DE MISSION

Monsieur BAZATANA Emmanuel (1)  
Encadreur S/Prefectural Kanazi (2)

est autorisé d'aller à Ki Gali

Pour Réunion des responsables de la jeunesse cfr l'lettre  
n° 51/15.04/09 du 3/10/88

Date de départ : le 14/10/1988

Durée de mission : 1 jour

Fait à : KANAZI le 14/10/1988

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

Rozziwa Michel

Visa de l'autorité responsable

où l'agent s'est rendu

Arrivé le 14/10/88

Départ le 14/10/88

(1) Nom et Prénom

(2) Qualification du fonctionnaire

(3) Motif du déplacement



RUKAMUKISA J.  
Agent Encadrement  
Kigali

ORDRE DE MISSION

Monsieur BAZATSI NDA Emmanuel  
Fonction Encadreur de Préfectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à GASHORA

Pour Session de formation avec les présidents et gérants des  
Coopératives choisies pour la commercialisation des produits  
agricoles

Date de départ: le 17/10/1988  
Durée de mission: 2 jours

Fait à KANAZI le 17/10/1988

LE S/PREFET DES/PREFECTURE

Ruzibana Michel



Visa de l'autorité responsable  
au l'agent s'est rendu

Arrivé à GASHORA le 17/10/1988

Départ à GASHORA le 18/10/1988



ORDRE DE MISSION

Monsieur : MARATSI NDA Emmanuel  
Fonction : Encadreur S/Prefecture KAWAZI  
est autorisé d'aller à : Kigali - KENERA  
Pour : Réunion avec INADES

Date de départ : le 19/10/1988  
Durée de mission : 1 jour

Fait à : KAWAZI le 19/10/1988

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

RUGANDA Michel

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à Kenera le 19/10/88  
Départ à Kenera le 19/10/88

INADES - FORMATION - RWANDA  
B.F. 886  
KIGALI

INADES - FORMATION - RWANDA  
B.F. 886  
KIGALI

1250  
Kenzangine Joseph  
Directrice  
INADES - Rwanda

ORDRE DE MISSION

Monsieur BAZA TSINDA Emmanuel  
Fonction Surcadre de Préfectural KANAZI  
est autorisé d'aller à GASHORA

Pour Réunion du Fonctionnement du Mouvement  
coopératif de lettre n° 794/du.09.01/4 du  
12/10/88

Date de départ: le 21/10/1988  
Durée de mission: 1 jour

Fait à: KANAZI le 21/10/1988

Visa de l'autorité responsable  
à l'agent s'est rendu

Arrivé à GASHORA le 21/10/88

Départ à GASHORA le 21/10/88

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE  
RUZIBANA Michel  
  
NTIVUNWA François  
Bourgeois



ORDRE DE MISSION

Monsieur BAZATSINDA Emmanuel  
Fonction Encadreur S/prefectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à GASHORA - BGM  
Pour session de formation des gérants sur le marketing

Date de départ: le 28/11/1988

Durée de mission: 3 jours

Fait à: KANAZI le 28/11/1988

Visa de l'autorité responsable  
à l'agent s'est rendu

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

Luzi BANA richel

Arrivé à GASHORA le 28/11/88

Départ à GASHORA le 30/11/88

The block contains several official stamps and handwritten signatures. At the top right, there is a circular stamp from the 'PREFECTURE DE KANAZI' with the signature 'Luzi BANA richel' written over it. Below this, there is another circular stamp from the 'REPUBLIQUE RWANDAISE' and 'DELEGATION REGIONALE BUGESERA' with a signature 'Ducemba Jean-Edouard' written over it. To the right of these stamps, the number '6250' is written in red ink. At the bottom, there is another signature 'Jean-Louis'.

ORDRE DE MISSION

Monsieur BIZAZA TSINZA Emmanuel  
Fonction Encadreur S. préfectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à KIGALI - Banque populaire  
Pour Suivre le dossier de demande de crédits avec les bénéficiaires  
TERIBERE-COMBEA-HENTIGANYUKU

Date de départ: le 27/10/1988  
Durée de mission: 1 jour

Fait à: KANAZI le 27/10/1988

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

RUZIBANA Michel

Visa de l'autorité responsable  
à l'agent s'est rendu

Arrivé à KIGALI le 27/10/88

Départ à KIGALI le 27/10/88

Emmanuel HATE GEKIRANA  
Chef de Bureau Gestion  
du Personnel au NIVEUcool

ORDRE DE MISSION

Monsieur GAZARINDA Emmanuel  
Fonction Encadreur S/Prefectoral KANAZI  
est autorisé d'aller à GASHORA  
Pour réunion avec l'Assemblée générale de la coopérative  
de pêcheurs de BIKAZI (COOPERATIF)

Date de départ: le 7/11/1988  
Durée de mission: 1 jour

Fait à: KANAZI le 7/11/1988

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

Ruzibanza Michel

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à GASHORA le

Départ à GASHORA le 7/11



de secrétaire communal  
Nwaza Tomian

1250

ORDRE DE MISSION

Monsieur **BAZATSINDA Emmanuel**  
Fonction **Encadreur S/Prefectoral KANAZI**  
est autorisé d'aller à **GASHORA - Muvendo**  
Pour **Réunion avec l'Assemblée générale de la coopérative  
des pêcheurs de KILIMBI (COOTEKI)**

Date de départ: **le 15/11/1988**  
Durée de mission: **1 jour**

Fait à: **KANAZI le 15/11/1988**

LE S/PREFET DE S/PREFECTURE

**RUZIGANA Michel**

Visa de l'autorité responsable  
où l'agent s'est rendu

Arrivé à **GASHORA** le **15/11/1988**

Départ à **GASHORA** le **15/11/1988**



1270